

# **Demande de levée de l'immunité parlementaire de Krzysztof Lisek**

2009/2244(IMM) - 11/11/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de lever l'immunité parlementaire de M. Krzysztof LISEK (PPE, PL).

Pour rappel, M. Krzysztof Lisek est principalement accusé d'infractions liées aux activités comptables et de gestion qu'il a menées en tant que président du conseil de l'association polonaise des cartes jeunes et de Campus Sp. à Iawa au cours d'une période antérieure à son élection au Parlement européen. Les infractions dont il est accusé n'ont aucun rapport avec ses activités de député au Parlement européen mais à des faits commis en Pologne. En conséquence, le Parlement européen juge que son immunité parlementaire doit être levée.